

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **SOLLICITE** le montant de subvention le plus élevé possible auprès de la DRAC
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

